



## Le point sur l'état des lieux de la réforme

- Intervention de Benoit Schlemmer, chargé de la réforme du 3<sup>e</sup> cycle
- Décret du 25 novembre 2016 fixant les modalités de la réforme du 3<sup>e</sup> cycle avec les 3 phases (socle approfondissement et consolidation) et l'évaluation en 3 points obligatoire des étudiants. La phase socle débute en novembre 2017.
- Chaque interne doit être inscrit dans un DES et doit avoir un contrat de formation et un portfolio
- Chaque spécialité doit avoir défini
  - Son champ de compétences et d'exercice
  - Ses champs de compétences additionnels

- Pour les compétences additionnelles, il peut d'agir soit d'option soit de FST (formation spécialisée transversale)
- Le but d'une FST est la transversalité et les rapprochements professionnels. Elle doit être en rapport avec la spécialité du DES.
- Un interne ne peut faire qu'une option ou FST (non obligatoire) ce qui rallonge sa formation de 1an dans les disciplines « courtes » càd avec DES de 4 ans. L'ensemble des diplômes n'est alors obtenu qu'à la fin de l'ensemble de la formation.
- L'hématologie n'a pas d'option et n'a qu'une FST présentée ce jour (Hématologie bioclinique)
- La liste des options et des FST peut évoluer au cours du temps
- Les DU et DIU sont gérés directement par des universités. Ils demeurent, mais ne peuvent en aucun cas être exigés dans la formation des internes. Les internes sont par contre libres de s'y inscrire.
- Disparition progressive des DESC avec l'extinction du contingent des internes ancien régime.
- L'année recherche peut être prolongée jusqu'à 3 ans (M2 + thèse). Financement ?

# La gouvernance

- L'enseignement se fait selon une maquette définie par le collège et le CNU pour chaque spécialité (44 spécialités)
- La validation des acquis se fait selon 2 niveaux de gouvernance
  - Gouvernance locale de chaque université
  - Gouvernance régionale au niveau de chaque région (plus d'interrégion sauf pour les toutes petites spécialités n'ayant pas le nombre suffisant d'enseignants)

# Les stages hospitaliers

- Arrêté du 26 décembre 2016 fixant le nombre d'internes dans chaque spécialité (méthodologie du calcul obscure, même pour B Schlemmer...)
- Les exigences de chaque spécialité sont indiquées dans un tableau excel sur le site du CNCEM.
- Les règles générales sont
  - Maximum 2 hors subdivision et hors CHU
  - Et maximum 2 hors région ou étranger
- Le nombre adéquat de postes pour les internes entrant en phase socle est réservé dans différents services, ce qui va certainement poser un problème avec les anciens internes pour lesquels ces postes ne seront plus disponibles, même si le nombre total permet d'accueillir tout le monde.
- D'autre part, seulement 1 ou 2 stages dans la spécialité pendant la phase socle, ce qui risque de dépeupler transitoirement les services qui ont des internes jeunes. Bref l'incidence de la période de transition entre nouveau et ancien régime n'est pas très claire ni pour les enseignants ni pour les représentants des internes

# *Nouveaux enseignements transversaux*

Coordination S Perrot

- Les compétences ont été définies selon 3 grades
  - Grade 1 : considérées comme indispensables et universelles pour tous les DES
  - Grade 2 : plusieurs spécialités sont concernées
  - Grade 3 : 2 ou 3 DES concernés seulement
- Les compétences de grade 1 sont actuellement au nombre de 18
- Ces enseignements durent 2 à 4 heures chacun maximum. Les modalités d'enseignement sont variables et pas encore totalement définis
- La validation de ces compétences transversales devra se faire dans tous les DES

# 7 groupes travail dans le CNCCEM

- E-Carnet (Responsable: Alain Ruffion )
- E-Learning (Responsable: Olivier Palombi )
- Enseignements transversaux (Responsable: Serge Perrot )
- Evaluation des compétences (Responsable : Pierre Pottier)
- Agréments (Responsable : Thierry Thomas )
- Référentiels de spécialités (Responsable : Olivier Lucidarme )
- Simulations (Responsable : Antoine Tesniere)